

## **Procès verbal du Conseil Municipal de Lattre Saint Quentin** **Séance publique du 16/05/2014**

Le conseil municipal est présidé par Madame Ginette COUSIN, Maire.

Sont présents : Ginette COUSIN, Bertrand LE GALL, Cédric D'HONDT, Arnaud DUCATEZ, Bruno BAYART, Maurice BARRAS, Bernard CORSAUT, Thomas DUBOIS, Daniel COULMONT.

Absent excusés : Jean-Pierre LAURENT & Corinne BOUCHE

Cédric D'HONDT est désigné comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Organisation des élections européennes
- Remplacement de Mme PELLETIER (secrétaire de Mairie)
- Commande de fioul
- Dossier « réfection du chemin d'Hauteville »
- Célébrations du 14 juillet
- Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 19h20.

### **1.- Adoption du procès-verbal du Conseil du 28/04/2014**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **2.- Organisation des élections européennes**

Les élections européennes auront lieu le 25/05/2013 de 8h00 à 18h00. Le bureau de vote sera tenu à tour de rôle par :

de 8h00 à 10h00 : Bernard CORSAUT & Ginette COUSIN  
de 10h00 à 12h00 : Bruno BAYART, Maurice BARRAS & Thomas DUBOIS  
de 12h00 à 14h00 : Corinne BOUCHE & Daniel COULMONT  
de 14h00 à 16h00 : Cédric D'HONDT & Bertrand LE GALL  
de 16h00 à 18h00 : Arnaud DUCATEZ

Il est par ailleurs décidé de faire appel aux habitants de la commune pour renforcer les équipes désignées.

### **3.- Remplacement de Mme PELLETIER**

A ce jour, la Mairie a contacté l'ANPE et le centre de gestion de la fonction publique territoriale situé à Bruay la Buisnière afin de trouver un ou une remplaçante à Mme PELLETIER pour sa fonction de secrétaire de Mairie à compter du 01/07/2014.

Seule la candidature d'une ancienne secrétaire de Mairie a retenu l'attention de Mme le Maire. Cette candidate, sollicitée par de nombreuses municipalités, donnera sa réponse à notre offre d'emploi dans les semaines à venir.

Si sa réponse venait à être négative, le conseil municipal décide à l'unanimité de confier l'intérim et la formation d'un secrétaire non titulaire du concours à Mme Martine Girard.

### **4.- Commande de fioul**

La commande groupée de fioul a été l'un thème évoqué pendant la campagne électorale. Sa mise en œuvre a été confiée à Mr D'HONDT.

Un tract a été distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de Lattre par Mme Pelletier et mis sur le site internet de la commune par Mr LE GALL. La livraison par le fournisseur est prévue dans la semaine du 9 au 15 juin 2014.

### **5.- Réfection du chemin d'Hauteville**

Le cabinet géomètre Caron Briffaud a accepté de diminuer son devis pour l'aligner sur celui d'INGEO. Compte tenu du prix et de la qualité des services proposés, son offre est donc choisie à l'unanimité par le conseil municipal.

Le cabinet géomètre Caron Briffaud viendra présenter son travail et les procédures mises en place lors d'un prochain conseil.

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu un courrier de l'assureur d'un riverain du chemin d'Hauteville, Mr GORRIEZ. Ce dernier considère que la commune est responsable de l'inondation de sa cave par les eaux de ruissellement. Le courrier est transmis à l'assureur de la commune pour instruction.

### **6.- Célébrations du 14 juillet**

Compte tenu de l'absence de Mme BOUCHE, qui est présidente du comité des fêtes, ce débat est remis à une date ultérieure.

Le conseil municipal est informé que l'assemblée générale est fixée au vendredi 6 juin à 19h15.

### **7.- Questions diverses**

- Mme le Maire soulève le problème récurrent de l'inondation du Chemin du Gy et de la responsabilité de la commune en cas de noyade. Compte tenu sa compétence exclusive en la matière, la communauté de commune sera saisie.
- Mr CORSAUT demande à ce que soit remplacé le miroir de sécurité situé à l'intersection de la Grand rue et de la rue des Trinois.
- Mr LE GALL évoque la vitesse excessive des voitures rue des sorbiers et demande à ce que le conseil municipal prenne les mesures adéquates.

- Mr BAYART nous indique qu'une association organise au profit de sa fille une marche de l'espoir. Il souhaiterait que la mairie sollicite le Conseil Général du Pas-de-Calais pour obtenir des lots (stylos, casquettes, etc...).
- Mme le Maire propose de promouvoir l'événement sur le site internet de la commune.

La séance est levée à 21h50.